

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CŒUR DE FLANDRE

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 17 SEPTEMBRE 2024

DELIBERATION 2024 141

Objet : Versement d'une subvention à l'association Industrie et Transition Numérique au titre de l'année 2024

Séance du mardi dix sept septembre deux mille vingt quatre à dix-huit heures trente

Présents (55) :

Francis AMPEN - Antony GAUTIER - Brigitte GALLI - Gilles DEVIENNE - Christophe LEGROIS - Serge LACONTE - Régis DUQUENOY - Marie-José DUPONT (Suppléante) - Bernadette POPELIER - Jean-Luc SCHRICKE - Dominique JOLY - Sandrine KEIGNAERT - Philippe MASQUELIER - Antoine VERMEULEN - Valentin BELLEVAL - Philippe DUHAMEL - Florence BRISBART - Bernard DENTENER - Audrey SCHERRIER - Céline SAUZEAU - Philippe GRIMBER - Elise DORMION-ROUSSEZ - Michel DUHOO - Sophie ANDRE - Didier TIBERGHIEU - Catherine DEPELCHIN - Jean-Luc CAPPAERT - Samuel BEVER - Nathalie DEBOUDT - Serge OLIVIER - Roger LEMAIRE - Pascal CODRON - Franck MEURILLON - Fabrice DELANNOY - Thierry DEHONDT - Joël VERMEULEN - Stephane DIEUSAERT - Christophe DEBREU - Frédéric JUDE - Luc EVERAERE - Bertrand CREPIN - César STORET - Michel BODDAERT (Suppléant) - Eddie DEFEVERE - Carole DELAIRE - Anne DECOOL - Jean-Luc BARET - Joël DEVOS - Mark MAZIERES - Virginie DELESTRE - Pierre-Louis RUYANT - Eric SMAL - Laurence BARROIS - Emidia KOCH - Christian BELYNCK

Procurations (20) :

Arnaud DEVILLEZ à Antony GAUTIER - Gaëlle LEFEVRE à Gilles DEVIENNE - Sophie SPATOLA à Christophe LEGROIS - Marjorie VANDENBERGHE à Philippe GRIMBER - Pierre GRANDGENEVRE à Brigitte GALLI - Marc DEHEELE à Joël VERMEULEN - Sabrina FLORQUIN-BLONDEL à Bernard DENTENER - Gaël DUHAMEL à Céline SAUZEAU - Pascal DECOOPMAN à Didier TIBERGHIEU - Jean-Michel PLAETEVOET à Sandrine KEIGNAERT - Yves DELFOLIE à Serge OLIVIER - Elizabeth BOULET à Luc EVERAERE - Jérôme DARQUES à Nathalie DEBOUDT - Marie SANDRA à Roger LEMAIRE - Jean-Luc DEBERT à Jean-Luc SCHRICKE - Jean-Pierre BATAILLE à Jean-Luc BARET - Dorothée DEBRUYNE à Joël DEVOS - Elizabeth GRESSIER à Dominique JOLY - Cindy SCHRAEN à Pierre-Louis RUYANT - Anne VANPEENE à Valentin BELLEVAL

Effectif du Conseil de Communauté : 88

Nombre de votants : 75

Secrétaire de séance : Frédéric JUDE

Le Président soussigné, certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Cœur de Flandre, conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

Le Président


Valentin BELLEVAL



SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 17 SEPTEMBRE 2024

DELIBERATION 2024 141

Objet : Versement d'une subvention à l'association Industrie et Transition Numérique au titre de l'année 2024

Le Campus des Métiers et des Qualifications « Industrie et Transition Numérique » est un projet porté par Cœur de Flandre aggro, la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer (CAPSO), la Communauté de Communes Flandre-Lys (CCFL), la Communauté de Communes du Pays de Lumbres (CCPL) et la Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay Artois-Lys Romane (CABBALR), avec le soutien du Rectorat de Lille et de la Région Hauts-de-France.

Il a été labellisé en mars 2021 et vise à répondre à plusieurs enjeux du territoire :

- Répondre aux besoins des entreprises industrielles en formation et en recrutement,
- Apporter des solutions de formation et d'emploi à la population du territoire tant d'un point de vue scolaire qu'en formation continue ou professionnelle,
- Valoriser les formations et les métiers de l'industrie,
- Conforter l'attractivité du territoire par un dynamisme lié à l'industrie, la formation et l'innovation.

Afin de faciliter la coordination des différents acteurs territoriaux et de structurer l'animation « opérationnelle » du CMQ notamment envers les entreprises, une association « loi 1901 » a parallèlement été créée sous le nom de « Campus ITN ». Cœur de Flandre aggro est membre de droit et siège au bureau aux côtés des autres intercommunalités.

Dans le cadre du budget de fonctionnement élaboré par le Campus des Métiers et des Qualifications, tous les acteurs concernés sont sollicités.

La répartition de l'implication financière des intercommunalités est la suivante :

- Cœur de Flandre aggro : 12 000€
- CAPSO : 12 000€
- CCPL : 3 000€
- CCFL : 12 000€
- CABBALR : 12 000€.

Une demande de contribution au CMQ pour l'année 2024 a ainsi été envoyée au Président de Cœur de Flandre aggro par courrier en date du 06 février 2024, réceptionné le 03 juillet 2024, ainsi qu'une demande de renouvellement de la cotisation à l'association ITN.

Vu la délibération n°2020/112 en date du 13 octobre 2020 relative au soutien de l'intercommunalité au Campus des Métiers et des Qualifications « Industrie et Transition Numérique » ;

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2024 ;

Il vous est proposé :

- de renouveler l'adhésion de Cœur de Flandre agglo à l'association Industrie et Transition Numérique pour l'année 2024 pour un montant de 500 €,
- de valider la contribution financière de Cœur de Flandre agglo au Campus des Métiers et des Qualifications pour un montant de 12 000 € au titre du soutien apporté par la collectivité pour l'année 2024,
- une convention fixera les modalités de versement.

Vote :

Pour : 75

Contre : 0

Abstention : 0

ADOPTE A L'UNANIMITE

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Séance du Conseil de Communauté,
A Hazebrouck, le 17 septembre 2024,
Pour extrait certifié conforme,

Le Secrétaire de séance,



Frédéric JUDE



Le Président,



Valentin BELLEVAL

